

# VILLE DE COLLOBRIERES

## FESTIVAL DE LA NATURE 2026

Aucune réponse définitive ne sera donnée avant le 31 mars. La municipalité se réserve le droit, en fonction des contraintes sanitaires en vigueur à cette date, de limiter le nombre de places disponibles.. Dans ce cas, aucun dédommagement ne sera dû.

### DEMANDE DE PARTICIPATION

#### Je soussigné(e) :

Nom - Prénom .....

Raison Sociale .....

Activité(s) .....

Adresse .....

.....

Téléphone (mention obligatoire) : Atelier : ..... Portable: .....

Domicile : ..... Fax : .....

E-mail : .....

**Descriptif des produits présentés sur le stand :** *L'exposant ne peut présenter sur son stand que les produits ou services énumérés.*

.....

.....

- *Il est interdit de vendre des boissons alcoolisées et non alcoolisées sans autorisation et sans justifier d'une autorisation d'ouverture de débit de boissons.*

**Avez-vous un véhicule frigorifique :**  Non  Oui. Si oui : Longueur : ..... Largeur : .....

*Aucun véhicule (hors véhicules frigorifiques) ne sera toléré sur le marché après 9 h 00.*

**Produisez-vous des déchets recyclables ?**  Non

**Si oui, lesquels :**  Emballages

Verre

#### Pièces à joindre au dossier :

- KBIS de moins de 3 mois ou inscription au Registre des Métiers ou autre inscription professionnelle .....
- Une attestation d'assurance en cours de validité.
- Un chèque à l'ordre de la Régie droits de place.

Je souhaite participer à la **Foire du Festival de la Nature** :

- Samedi 23 mai 2026 :  (15€ : 4m linéaire)/jour

- Dimanche 24 mai 2026 :  (15€ : 4m linéaire)/jour

**La commune est engagée dans une démarche de développement durable.** Dans le cadre de la réduction des ordures ménagères résiduelles, les exposants devront procéder au **tri sélectif** de leurs déchets. De plus, **aucun sac plastique ne pourra être distribué dans l'enceinte du Festival de la Nature.** Les sacs autorisés sont des sacs biodégradables et doivent répondre à la norme NF EN 13432.

Demande de participation à renvoyer **avant le 31 mars 2026** à l'adresse suivante :

Service Tourisme  
Mairie de Collobrières  
83610 COLLOBRIERES

**Signature (obligatoire) :**

Cachet de l'Entreprise :

Fait à .....

le .....

Je soussigné .....

reconnais avoir pris connaissance de la charte ci-jointe et m'engage à m'y conformer scrupuleusement.

## Charte du Festival de la Nature de Collobrières

La présente charte engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans le présent document afin d'œuvrer pour un développement responsable de la manifestation.

### Article 1 :

Le concept du Festival de la Nature repose sur la volonté de la commune de Collobrières d'allier un évènement ludique, festif et sportif avec une action de sensibilisation à l'environnement.

Chacun s'engage ainsi :

- à respecter le milieu naturel accueillant la manifestation : son village et son environnement, et les animations qui s'y déroulent.

### Article 2 :

Le site sur lequel se déroule le Festival de la Nature est reconnu comme un territoire particulièrement sensible écologiquement. Il est partagé par différents acteurs de la vie économique et sociale (agriculteurs, associations de sportifs, chasseurs, randonneurs...).

Chacun s'engage en conséquence :

- à veiller à ne dégrader aucun matériel ou installation,
- à respecter autrui dans la pratique de son métier, de son sport ou de sa passion.

### Article 3 :

Les organisateurs (associations, prestataires de service, ...) s'engagent à appliquer les principes et recommandations visant un développement responsable et écologique de la manifestation par des actions concrètes dont :

- Le tri sélectif des déchets générés par l'évènement dans les contenants appropriés,
- L'utilisation de matériaux, vaisselle et matériel divers recyclables ou consignés,
- L'utilisation de papier recyclé pour la réalisation des campagnes de communication de l'évènement,
- L'incitation au co-voiturage,
- Le balisage des parcours à l'aide de matériel écologique, bio- dégradable...

### Article 4 :

Le Festival de la Nature propose des activités destinées à la promotion :

- des enjeux liés à la biodiversité,
- d'associations impliquées dans la protection de l'environnement et le développement durable,
- de produits « éco- responsables » (bio, terroir, matériaux écologiques...).

Les exposants sont tenus de signer la présente charte et d'en respecter les engagements dans le cadre de leur participation au Festival de la Nature de Collobrières.

### Article 5 :

Je m'engage à respecter la Charte du Festival Nature

Fait à,

Le

Nom et Prénom

Raison sociale

Signature